



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 3**

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République islamique de Mauritanie pour l'année 2022

**Document d'action « Facilité de coopération »**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110 (2) du Règlement Financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base</b>	Facilité de coopération Référence CRIS : NDICI AFRICA /2022/044-051 ; OPSYS : ACT-61195 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	<input type="checkbox"/> Non applicable <input checked="" type="checkbox"/> En appui à la mise en œuvre, communication et la visibilité des deux initiatives Team Europe
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant : République islamique de Mauritanie
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif pluriannuel (PIP) en faveur de la République islamique de Mauritanie 2021-2027
<b>5. Lien avec les objectifs du PIP /résultats attendus concernés</b>	Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 1 « Renforcement du Développement humain » Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 2 « Transition vers une Économie verte et bleue » Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 3 « Gouvernance »
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	Non applicable
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal : <b>ODD 17</b> – partenariat pour la réalisation des objectifs Autres ODD importants : <b>ODD 5</b> – égalité entre les sexes et <b>ODD 16</b> – paix justice et institutions efficaces
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	15110 - Politiques publiques et gestion administrative 100 %

<b>8 b) Principal canal de distribution</b>	N/A			
<b>9 Implication des partenaires multilatéraux</b>	Non			
<b>10. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
<b>11. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>12. Marqueurs internes et Tags:</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Numérisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	gouvernance numérique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	entrepreneuriat numérique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	création d'emplois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	compétences/compétences numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	services numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>13. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire : BGUE-B2022-14.020120-C1-INTPA Coût total estimé : 4 500 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 4 500 000 EUR			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>14. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)<sup>1</sup></b>	<b>Gestion directe par :</b> - Marchés publics - Subvention			
<b>15. Type de mesures</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Facilité de coopération <input type="checkbox"/> Mesures en faveur de la société civile			

## 1.2 Résumé de l'Action

L'Union européenne (UE) demeure l'un des plus importants partenaires au développement de la Mauritanie depuis des décennies. Aujourd'hui encore le nouveau cadre programmatique de coopération pluriannuelle 2021-2027 cible plusieurs domaines prioritaires du développement économique et social du pays que sont l'éducation (en ce incluse la formation professionnelle) et la santé; l'économie verte et bleue et la gouvernance. Afin de renforcer l'efficacité et la qualité des interventions dans le cadre de ce programme avec la Mauritanie, des mesures d'accompagnement sont envisagées sous forme d'une Facilité de coopération pour un montant de 4 500 000 EUR. Cette facilité contribuera à la coordination et la consolidation du partenariat UE – Mauritanie aussi bien dans le cadre du programme pluriannuel que dans le cadre des Initiatives de l'équipe Europe « Pour le renforcement du développement humain » et « Pour la transition vers une économie verte et bleue », l'implémentation du Plan d'action genre III de l'UE 2021-2025<sup>2</sup>, ainsi qu'à la visibilité des résultats et de la diplomatie publique. En tant que pays partenaire de l'initiative de la grande muraille verte, cette facilité pourrait contribuer aux actions et à la coopération soutenant la contribution de la Mauritanie à l'initiative.

L'objectif général du projet est de renforcer le partenariat entre l'UE et la Mauritanie. La Facilité soutiendra la fourniture d'assistance technique de court et moyen-terme pour des études sectorielles, la préparation, la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la comptabilité/audit, le renforcement des capacités des acteurs de la coopération et les actions de communication stratégique, sensibilisation, et diplomatie publique.

<sup>1</sup> Art. 27 IVCDCI

<sup>2</sup> Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil, Plan d'Action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) – Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne, référence JOIN(2020)17 final, 25.11.2020.

La mise en œuvre est prévue en gestion directe pour des marchés de services et une subvention de fonctionnement avec la République islamique de Mauritanie. Cette dernière contribuera à un meilleur pilotage des interventions de l'UE et la mise en œuvre d'activités ponctuelles.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

La Mauritanie est un partenaire stratégique de l'UE dans le Sahel, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la migration irrégulière et les réseaux criminels ainsi que dans le domaine de la sécurité en appuyant la coopération régionale dans le cadre du G5 Sahel. Le pays souhaite approfondir ses relations bilatérales avec l'UE dans des sujets d'intérêt commun, comme la migration, les droits humains, la situation sécuritaire régionale et le changement climatique, ainsi que dans les relations économiques et commerciales. La Mauritanie est signataire d'accords de partenariat économique la liant à l'UE, comme le commerce, la pêche, et les investissements privés européens. L'accord de partenariat de pêche durable étant de loin le plus important de tous les accords de pêche de l'UE avec un pays tiers.

Les élections de 2019 ont marqué le début d'une nouvelle dynamique sur le plan politique, avec une volonté de réforme dans différents secteurs pour une amélioration des services publics de base fortement attendue par la population, et un accent sur une meilleure équité sociétale.

La passation de pouvoir entre les Présidents Aziz et Ghazouani fut concomitante avec le terme d'une période de croissance économique d'environ 4% par an au cours de la dernière décennie, essentiellement induite par une conjoncture internationale favorable qui s'est fortement ralentie lors de la pandémie de Covid-19. L'économie du pays s'est contractée compte tenu de sa sensibilité aux chocs externes, en ce inclus la pandémie de Covid-19 et de son manque de diversification (grande dépendance à l'industrie extractive, à l'élevage et aux ressources halieutiques).

Sur le plan macroéconomique, la Mauritanie est confrontée à des besoins importants de financement et à une dette publique essentiellement extérieure élevée (69 % du PIB en 2020). Le pays a bénéficié de l'initiative de suspension du service de la dette « DSSI+ » et un accord a abouti avec le Koweït sur la restructuration de la dette qui prévoit d'annuler 95 % des intérêts. Un nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit avec le Fonds monétaire international (FMI) est encore en phase de discussions pour les trois années à venir pour succéder au programme signé en 2017 et qui s'est terminé en mars 2021 d'un montant de 167 000 000 USD. Le FMI a mis en place une assistance technique en appui à la future gestion des revenus gaziers. Les perspectives économiques à moyen terme basées dans les secteurs industriels de l'énergie (gaz offshore, éolien et solaire), des exploitations minières (notamment fer, or et cuivre). La Mauritanie sera vraisemblablement un important producteur de gaz naturel à partir de 2023, avec un impact potentiel important sur l'économie domestique. Le gouvernement devra cependant progresser en matière de gouvernance pour assurer une croissance socioéconomique inclusive et la transparence des revenus estimés à ce jour de l'ordre de 1 à 2 % du PIB.

Sur le plan sociétal, des dissensions communautaires persistent entre groupes sociaux et ethniques du pays. Les différences socio-économiques sont marquées, ainsi que les discriminations de genre. Les femmes demeurent marginalisées dans plusieurs domaines socio-économiques notamment en milieu rural. La Mauritanie occupe la 139<sup>e</sup> position sur un total de 163 pays dont l'Indice d'inégalité de genre (IIG) est disponible. L'IIG montre des écarts entre les sexes dans des domaines majeurs du développement humain et mesure les inégalités de genre selon trois aspects (santé, autonomisation et statuts économique). Par ailleurs, la Mauritanie est un pays de transit et encore plus de destination pour les migrants économiques venant de la sous-région. En outre, depuis 2012, le pays accueille le camp de Mbera, dans sa zone frontalière Sud-Est avec le Mali, qui compte plus de 72 906 réfugiés principalement maliens<sup>3</sup>.

Sur le plan démographique, 50 % de la population de 4,65 millions d'habitants a moins de 20 ans, la même proportion vit en milieu rural, avec des villages très éloignés de moins de 500 habitants, regroupés autour d'un puits ou d'une mare. La démographie croissante conduit à une demande accrue de services publics de base et d'emplois décents. L'élevage et l'agriculture sont aujourd'hui confrontés aux effets croissants du changement climatique. Les projections relatives à l'insécurité alimentaire 2022 illustrent une hausse

<sup>3</sup> UNHCR à la date du 31/03/2022. <https://data2.unhcr.org/fr/country/mrt>

significative des besoins avec plus de 14 % de la population en insécurité alimentaire (660.000 personnes). La hausse des prix des denrées augmente les risques de malnutrition et d'instabilité sociale.

La programmation 2021-2027 est pleinement alignée sur le plan de développement national : la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) qui offre une opportunité pour renforcer le partenariat UE-Mauritanie en déployant des efforts communs pour améliorer la qualité de l'éducation et de la santé, renforcer les opportunités d'accès des populations vulnérables au marché de l'emploi notamment dans le domaine de la pêche artisanale), ainsi qu'à l'amélioration du taux d'accès à l'électricité propre et renouvelable pour la population, priorité du Président mauritanien et axe d'accompagnement prioritaire de l'UE et de ses États membres en Mauritanie. Des actions contribueront à maintenir la stabilité sociale et sécuritaire, ainsi que des pôles de croissance inclusive.

La Mauritanie a signé un accord de partenariat commercial avec l'UE pour l'exploitation durable des pêches pour la période 2021-2026 qui prévoit, pour les deux premières années, le versement au trésor public de 57 500 000 EUR par an pour les droits d'accès et un montant de 16 500 000 EUR en appui au développement du secteur. Cet accord comprends un dialogue renforcé sur la politique de gestion durable, de protection et de conservation des ressources et sur la transparence et la gouvernance du secteur.

## 2.2 Analyse des problèmes

### **Brève analyse des problèmes:**

Tirant les leçons du passé, il reste pertinent et important de disposer d'une structure ad hoc pour soutenir le pilotage, la coordination, et l'appui d'aide à la décision aux principales parties prenantes (notamment le gouvernement et la Délégation de l'UE). Ce rôle a été assuré par la Cellule d'appui à l'ordonnateur national jusqu'à la conclusion du 11<sup>e</sup> Fonds européen de Développement, qui remplit des fonctions diverses de coordination, mobilisation d'experts et visibilité pour n'en mentionner que quelques-unes. Dans la même logique et pour mieux jouer son rôle de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre selon le cas, outre la gestion quotidienne des projets et programmes dans le cadre du cycle du projet, la partie nationale doit accomplir un certain nombre de tâches qui nécessitent l'appui d'un instrument comme la Facilité de coopération. Ainsi, les questions ci-après peuvent être des exemples courants de tâches qu'il faudrait prendre en charge :

- Appui à la mise en œuvre, clôture, évaluation et analyse d'impacts des projets et programmes du 11<sup>e</sup> Fonds européen de Développement;
- Préparation à l'identification, la formulation ainsi qu'à la coordination avec les entités sectorielles des nouvelles interventions sous l'instrument IVCDI - Europe dans le monde;
- Appui au renforcement du dialogue politique et des politiques dans le cadre des programmes financés par l'UE;
- Appui aux analyses sectorielles de genre et le renforcement d'un dialogue politique sensible au genre;
- Appui à l'implémentation de la communication stratégique et de la diplomatie publique de l'UE et de l'Équipe Europe.

### **Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:**

Les acteurs parties prenantes de cette action sont les acteurs étatiques (porteurs d'obligations), et en particulier les ministères sectoriels, le secteur privé et la société civile (notamment celle qui représente les droits des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité), les acteurs commerciaux, les autorités et associations locales, les organisations professionnelles.

Plus spécifiquement, les services techniques des ministères sectoriels seront renforcés pour permettre au gouvernement de la Mauritanie de mieux exercer ses fonctions dans le cadre du Partenariat UE-Mauritanie et ainsi à mettre en œuvre de façon efficace et efficiente les actions financées par l'UE. Enfin, l'ensemble de la population mauritanienne et surtout celles qui vivent dans les situations plus vulnérable, en tant que titulaires de droits, est la bénéficiaire finale de cette action.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer le partenariat entre l'UE et la Mauritanie.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. Renforcer la pertinence des actions de coopération de l'UE en Mauritanie, leur cohérence avec les politiques de développement et autres politiques de l'UE (entre autres avec le Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les genres (GAP III), leur coordination avec les autres actions de développement;
2. Améliorer la connaissance, compréhension et le soutien à l'action de l'UE et à notre partenariat avec le pays.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- 1.1 Contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) Les interventions de développement financées par l'UE en Mauritanie sont identifiées, formulées et mises en œuvre de façon coordonnée, adéquate et efficace dans le contexte mauritanien;
- 1.2 Contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) Le dialogue politique et sectoriel est soutenu et alimenté;
- 1.3 Contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) Les relations entre les populations et décideurs de la Mauritanie et de l'UE sont renforcées;
- 1.4 Contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) La mise en œuvre du Plan d'action III de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes est soutenue.
  
- 2.1 Contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) Les interventions de développement financées par l'UE en Mauritanie, leur suivi/évaluation ainsi que la communication sur les projets « flagships », les Initiative Équipe Europe qui illustrent au mieux la valeur ajoutée de l'UE en tant que partenaire sont assurées et facilitées ;
- 2.2 Contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) La population de la Mauritanie sont mieux informés concernant les politiques et initiatives de l'UE et la perception et le soutien à l'UE dans le pays sont améliorés.

#### 3.2 Activités indicatives

Activités liées aux produits 1.1 à 1.4

Provision d'expertise à court et moyen terme pour faire des études (études et revues sectorielles, analyses de genre sectorielles, enquêtes, audits etc.), contribuer aux différentes étapes du cycle des projets (identification, formulation, suivi/évaluation, communication stratégique et diplomatie publique, comptabilité/audit si nécessaire) pour l'instrument IVDCI - Europe dans le monde et autres programmes contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée. La frange jeune de la population (filles et garçons) pourra être impliquée chaque fois que pertinent lors de ces différentes études, revues sectorielles, analyses de genre et autres enquêtes et sera également sensibilisée aux activités de coopération UE-Mauritanie et des États membres et au rôle qu'elle est invitée à jouer dans le cadre de ces activités.

Organisation de conférences (organisées par l'UE ou d'autres institutions), séminaires et formations sur des thèmes prioritaires de la politique de développement de l'UE et le Partenariat UE-Afrique (réformes économiques, démocratie, gouvernance, égalité de genre, environnement, digitalisation, commerce, migration, etc.). Organisation d'évènements pour la promotion du dialogue politique et sectoriel dans les domaines de la coopération entre l'UE et la Mauritanie. Participation des parties prenantes-clés (gouvernement et acteurs non étatiques) à des évènements du même genre sur des sujets d'intérêts commun.

Activités liées à la coordination de l'UE avec ses États membres dans le cadre de la mise en œuvre des Initiatives de l'Équipe Europe et/ou de la programmation conjointe.

Activités liées aux produits 2.1 et 2.2:

Communication stratégique et diplomatie publique. Activités d'information et visibilité sur i) les politiques et priorités clés via des campagnes opportunes et des initiatives de communication stratégique; ii) le renforcement des relations bilatérales/multilatérales en s'engageant sur le long terme avec des publics et des partenaires clés pour instaurer la confiance, favoriser les contacts interpersonnels, développer et mobiliser des réseaux via des actions de diplomatie publique; et iii) lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information et renforcer la résilience de l'environnement de l'information via des initiatives dédiées.

Ces activités visent à améliorer la visibilité de l'UE, de ses interventions, y compris avec les États membres dans le cadre des Initiatives de l'Équipe Europe, *et ses valeurs* auprès du public et des partenaires mauritaniens, à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle entre l'UE et les populations mauritaniens, et à combattre les 'fake news'. Elles s'appuieront sur plusieurs vecteurs de transmission (réseaux sociaux, radio communautaires, bandes dessinées, dessin animés, forum en ligne/web, relations presse, sponsoring, publicité, édition magazine etc..) et prendront plusieurs formes (campagnes de sensibilisation, concours, expositions, caravanes, salons et foires, rédactionnels favorables, relations publiques événementielles, parrainages, formation de journalistes, événements artistiques et culturels etc.). En outre, des actions de formation et de mise en réseau avec la presse locale, y compris les blogueurs, youtubeurs et autres influenceurs sont envisagées, se sortent qu'ils aient une connaissance plus approfondie du fonctionnement de l'Union européenne, des différents acronymes et contribuent à la transmission des nouvelles d'intérêt pour l'Union européenne.

Les activités de communication cibleront la population au sens large ou certaines franges de celle-ci (les jeunes, les femmes, ...) en incluant des contenus traduits dans différentes langues locales pour toucher au mieux le public et maximiser la circulation et la compréhension des messages clés.

L'engagement de la contribution de l'UE aux Initiatives Équipe Europe prévues dans le cadre de ce plan d'action annuel sera complété par d'autres contributions de la part de partenaires de l'Équipe Europe. Elle est conditionnée à la confirmation formelle par chaque partenaire de sa contribution substantielle dès que possible. Dans l'hypothèse où ces Initiatives de l'Équipe Europe et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE pourra continuer en dehors du cadre de ces Initiatives.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

Les conclusions des derniers rapports d'évaluation (AR5 notamment), du Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIECA) mettent en évidence que le Changement Climatique est un domaine de préoccupation majeure pour la Mauritanie, et qu'il pose des défis certains pour l'avenir immédiat et futur. Par ailleurs, les mesures prises en matière de lutte contre le changement climatique restent jusqu'à présent insuffisamment intégrées dans le processus de planification territoriale (échelle nationale et régionale) intersectorielle.

La Facilité de coopération pourrait financer des études d'impact environnemental et de risques climatiques, en fonction des besoins de la mise en œuvre de la coopération UE-Mauritanie. Par ailleurs, chaque action qui sera financée sous cette Facilité de coopération peut faire si nécessaire, l'objet d'une évaluation d'impact environnemental ou de risque climatique. L'appui de la facilité pourrait aussi être utilisé pour renforcer les opportunités de contribuer à l'aide aux questions environnementales et climatiques (y incluent la biodiversité et la contribution à l'initiative de la Grande Muraille Verte).

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'à travers les études d'identification et formulation, un accent particulier sera mis sur l'intégration de la dimension genre dans les actions à financer dans le cadre des interventions de l'Union européenne au niveau national et régional. La dimension communication contribuera à faire la promotion de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes, la scolarisation des filles ainsi que l'emploi des jeunes (femmes et hommes).

---

**Droits humains**

Dans les actions de communication et de diplomatie publique de promotion des valeurs européennes, l'accent sur les droits humains doit être de mise. Conformément au Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les genres « GAP III », la facilité technique de coopération va faciliter l'application de l'approche basée sur les droits humains et le respect de 5 principes opérationnelles : le respect de tous les droits humains, la participation, la non-discrimination, la transparence, et la redevabilité.

---

**Démocratie**

La promotion de la démocratie étant au cœur des valeurs de l'UE, les activités de communication et de diplomatie publique doivent en faire un des éléments centraux.

---

**Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Cette question va faire partie intégrante des questions à prendre en considération surtout pour toutes les actions à financer dans les zones d'insécurité et de conflits.

---

**Réduction des risques de catastrophes**

La vulnérabilité de la Mauritanie au changement climatique et aux risques de catastrophes se situe surtout au niveau d'inondations, de sécheresse et d'insécurité alimentaire. Afin de veiller à la durabilité, les actions à financer doivent prendre en compte ces risques.

---

**Invalidité/Handicap**

Cette action porte la mention D1. Cela implique que toutes les actions menées dans le cadre de cette Facilité prendront en compte la question du handicap (par exemple : l'accessibilité aux réunions et événements et sensibilité dans les programmes en général).

---

### 3.4 Risques et enseignements tirés

<b>Catégories</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité (Elevée/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Impact (Elevé/ Moyen/ Faible)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Externe	Détérioration de la situation sécuritaire	<b>Elevée</b>	<b>Elevé</b>	Identification des mesures de mitigation spécifiques pour les interventions dans les zones fragiles
Partenaires	Manque d'efficience du nouveau dispositif national d'appui à la coopération UE-Mauritanie par rapport aux exigences de l'instrument IVDCI - Europe dans le monde	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	Tenir régulièrement les réunions du dialogue politique et des politiques. Appui ciblé au dispositif pour le développement de capacités
Politique	Cadre Post-Cotonou résulte en une structure de coordination sans les prérogatives nécessaires	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	Dialogue politique avec le gouvernement doit permettre de clarifier la mandat et l'ancrage de la cellule de

	pour conduire ses tâches efficacement.			coordination au nouveau contexte Post Cotonou
Projet	Pas de mesure ou d'action spécifique concernant l'Approche basée sur les droits humains / Approche basée sur le genre ou que les parties prenantes ne soient pas conscientes des enjeux stratégiques liés à ces aspects	<b>Moyen</b>	<b>Elevé</b>	Prévoir des analyses de genre sur chaque programme, des renforcements de capacité, de la sensibilisation concise, veiller au recrutement d'expertise en matière de droits humains et genre.
Externe	La pandémie de COVID-19, la situation d'insécurité et ses restrictions notamment de voyages limitant la disponibilité des experts et ayant un impact sur les résultats des études.	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	Constat d'accélération de la campagne de vaccination anti Covid à travers le monde; utiliser l'expertise locale/régionale en appui aux experts internationaux devant travailler à distance.

#### **Enseignements tirés:**

Ce projet s'inscrit dans la continuité des Facilités de coopération technique financées précédemment en Mauritanie dans le cadre de l'appui à la Cellule d'appui à l'Ordonnateur national. Ces dernières ont permis de fournir rapidement l'expertise nécessaire à l'appui aux politiques, aux études sectorielles de base, à l'instruction, au suivi/évaluation/contrôle et à la capitalisation des interventions de développement. Elles ont également permis le financement de formations critiques pour la gestion du cycle de projet, ainsi que des actions en faveur de la visibilité de l'aide communautaire intersectorielles.

Il est important aujourd'hui, à travers cette Facilité de coopération, de pouvoir apporter rapidement un appui de nature variée, flexible, complémentaire des appuis de l'UE et autres partenaires techniques et financiers, et ainsi contribuer à des processus et réformes en cours particulièrement pertinents pour l'aide de l'UE et le développement de la Mauritanie. Des besoins en matière de sensibilisation aux politiques de l'UE sont également identifiés.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à cette action est de soutenir le partenariat UE-Mauritanie.

La Facilité de Coopération vise à couvrir les besoins connus et/ou prévisibles en expertise, comme par exemple pour l'instruction des projets. Elle permet également de financer rapidement et de façon flexible des actions de coopération limitées en envergure et dans le temps. Ceci est particulièrement utile, notamment pour appuyer des processus et réformes politiques importants pour la coopération entre la Mauritanie et l'UE, mener des actions de formation et de renforcement de capacités et permettre à des acteurs nationaux de participer à des forums d'intérêt commun pour la coopération UE-Mauritanie. Elle ne se substitue pas aux autres projets de l'UE pour réaliser le suivi/évaluation ou la comptabilité/audit mais peut les financer quand cela peut présenter un avantage ponctuel. De plus, la large gamme d'activités de communication qu'elle peut financer permettra d'améliorer la visibilité et la sensibilité de genre de l'UE et de ses actions. Ces activités de communication seront menées suivant une stratégie de communication globale s'adressant à des publics bien ciblés et organisée autour du partenariat politique et de sa coopération au développement avec la Mauritanie. Enfin, la Facilité de coopération permettra également de soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action III pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Compte tenu de la nature de cette action, une matrice de cadre logique n'est pas requise au niveau de l'action.

## 4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République islamique de Mauritanie.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S. O.

### 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>4</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (passation de marchés)

Plusieurs passations de marchés sont prévues pour répondre à l'objectif global de renforcer le Partenariat UE – République islamique de Mauritanie dans les domaines d'intérêt commun.

Concernant l'OS 1, il s'agira de passations de marchés afin : (i) de mobiliser des assistants techniques / experts en appui aux activités de coopération et de partenariat, ii) de réaliser des études ; (iii) de recruter un prestataire pour la réalisation de rencontres, séminaires et formations.

Concernant l'OS 2 il s'agira de recruter des prestataires en charge de la conception et mise en œuvre de la stratégie communication et de valorisation des actions de l'UE en Mauritanie.

<b>Objet</b>	<b>Type indicatif (travaux, fournitures, services)</b>	<b>Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure</b>
Assistance technique (Produits 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4)	Services	Tout au long de la période de mise en œuvre
Communication stratégique et Diplomatie publique (Produits 2.1, 2.2)	Services et fournitures	Tout au long de la période de mise en œuvre

Le prestataire en charge de la visibilité aura une expérience et une connaissance des règles de visibilité de l'UE ainsi que des pratiques de marché destinées à assurer une visibilité de qualité sur l'ensemble des actions menées par l'UE.

<sup>4</sup> Veuillez noter que la 'Sanctions map' (carte des sanctions) est un outil informatique pour identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions provient d'actes légaux publiés dans le Journal Officiel (JO). En cas de disparité entre les actes légaux publiés et les informations publiées sur ce site il convient de se référer aux textes légaux.

#### 4.4.2 Gestion directe (subvention)

##### **Subvention: (Gestion directe)**

##### **a) Objet de la(des) subvention(s)**

L'objectif de la subvention de fonctionnement est d'accompagner les autorités nationales dans la coordination stratégique et opérationnelle ainsi que dans la promotion des programmes et priorités de l'UE en Mauritanie. Elle s'inscrit dans le cadre de l'OS1.

##### **b) Type de demandeurs visés**

Pour la subvention de fonctionnement, les demandeurs doivent être des administrations désignées par le gouvernement de la Mauritanie dans le cadre du suivi et du renforcement du partenariat UE – Mauritanie.

##### **c) Justification d'une subvention directe**

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention de fonctionnement à renouveler pour chaque exercice budgétaire peut être octroyée sans appel à propositions à la Cellule en charge de la coordination de la Coopération de l'UE en Mauritanie.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié par le fait qu'il s'agit d'une subvention pour le fonctionnement, y compris certaines activités, de la Cellule de coordination de la coopération de l'UE en Mauritanie, laquelle est dans une situation de monopole de droit pour la facilitation, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PIP 2021-2027, conformément à l'article 195.c du règlement financier.

#### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

## 4.6 Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'UE (montants en EUR)</b>
<b>Modalités de mise en œuvre</b> – cf. section 4	
<b>Objectif 1</b> composé de	<b>3 200 000</b>
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.1 <i>Provision d'assistance technique</i>	<b>2 400 000</b>
Subvention (gestion directe) — cf. section 4.4.2 : <i>Appui à la Cellule de coordination de la coopération de l'UE en Mauritanie</i>	<b>800 000</b>
<b>Objectif 2</b> composé de	
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.1 et section 6 <i>Communication stratégique et diplomatie publique</i>	<b>1 250 000</b>
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2 <b>Audit</b> – cf. section 5.3	<b>50 000</b>
<b>Total</b> <i>Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.2 : 800 000 EUR</i> <i>Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.1 : 3 650 000 EUR</i>	<b>4 500 000</b>

## 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le pouvoir adjudicateur est la Commission européenne. L'État de la Mauritanie est le maître d'ouvrage du programme.

Le maître d'œuvre est le dispositif national facilitant la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions financées par l'UE. Il constitue une sorte de secrétariat exécutif et joue un rôle actif sur les aspects techniques.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

# 5 MESURE DE PERFORMANCE

## 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits.

Les indicateurs doivent être ventilés au moins par sexe. Tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

De manière plus spécifique, des activités de sondage d'opinion avant et après les campagnes de communication seront réalisées de manière à mesurer leur impact sur l'opinion publique du pays sur les différentes activités et la présence de l'Union européenne dans le pays

## 5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, aucune évaluation ne sera effectuée pour cette action.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

# 6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

Sur le plan régional et mondial, les montants alloués à la communication stratégique et de diplomatie publique seront gérés depuis le siège.

Sur le plan national, les documents d'action pour les programmes sectoriels spécifiques ne doivent plus inclure une disposition pour les activités de communication promouvant les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale. À cette fin, les Délégations ont élaboré dans un premier temps un plan de communication stratégique et de diplomatie publique à court-terme qui reflètera les objectifs de la Délégation dans son ensemble dans ce domaine. Ces plans couvriront dans un premier temps la période allant jusqu'à l'évaluation de mi-parcours. Les plans seront approuvés par un mécanisme de coordination composé du Service européen d'action extérieure, de la Direction générale aux Partenariats internationaux, de la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement et du service Instruments de politique étrangère, et seront examinés, modifiés et étendus le cas échéant lors de l'évaluation de mi-parcours.

Les activités de communication stratégique et de diplomatie publique visent la population mauritanienne ainsi que les partenaires institutionnels mauritaniens ou tiers présents au Mauritanie, suivant l'approche décrite à la section 3 concourant aux produits 2.1 et 2.2. Elles permettront également d'accroître la compréhension des initiatives promues par l'Union Européenne tels que Global Gateway et Team Europe.

Les modalités de mise en œuvre (passation de marchés) sont décrites à la section 4.4.2 et le montant alloué est précisé à la section 4.6. Il est envisagé qu'un contrat de communication et de visibilité puisse être conclu au titre d'un contrat-cadre.